

Hausse des prix des matières premières : le secteur papetier bureautique répond



Avec une hausse du prix de 60% de la pâte à papier et de 30 % du carton en une seule année, les professionnels de la papeterie demandent aux acheteurs publics et privés de renégocier les contrats afin de préserver l'équilibre de la filière.



Faustine Loison

Publié le 29-11-2021

Les hausses spectaculaires des [prix](#) des papiers bouleversent le secteur de l'impression. Les fédérations professionnelles d'imprimeurs, la [Française Uniic](#) et le [regroupement européen Intergraf](#) notamment, sont montées au créneau pour alerter des dangers que ces augmentations [font](#) peser sur le secteur. C'est maintenant au tour de l'[Union](#) de la [filrière](#) papetière (Ufipa), qui représente les fabricants et distributeurs de papier des univers du bureau et de l'éducation, de prendre la parole.

L'association française, qui représente 4,8 milliards d'euros de [chiffre d'affaires](#) et qui compte dans ses rangs le groupe Exacompta, La Couronne, GPV France ou encore 3M, alerte les acheteurs publics et privés sur "*l'urgence de renégocier les contrats pour préserver l'équilibre de toute une filière*".

Les entreprises de la [filrière](#) papetière se trouvent "*particulièrement impactées*" par la flambée des [prix](#) des matières premières la rendant "*particulièrement vulnérable*" assure le comité directeur de l'Ufipa, présidé par Laurent Proy : la pâte à papier a augmenté de 60 % entre septembre 2020 et septembre 2021, le polyéthylène de 67 %, l'aluminium 57 % et le carton 30 %.

"Cette hausse se conjugue à une augmentation mondiale des coûts de transformation et de distribution : entre octobre 2020 et septembre 2021 le coût des emballages carton a subi une hausse de 30 % et le prix moyen du conteneur a augmenté de 350 %, selon l'indice World Container. Quant au coût relatif à l'énergie, on peut parler de spirale inflationniste en 2021."

L'Ufipa rappelle qu'en juillet dernier, la direction des affaires juridiques, pôle d'expertise du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, avait adressé une circulaire destinée aux acheteurs publics, qui recommandait l'aménagement des délais d'exécution, le respect des [délais de paiement](#) et une actualisation de la clause de révision des [prix](#).

L'association appuie ces recommandations. Elle appelle ainsi à déflaonner les clauses de révision des [prix](#) (fixées à 2,5 à 3,5 %) "*afin de tenir compte du contexte économique actuel*" et à renoncer aux pénalités de retard "*qui aggravent encore les difficultés déjà éprouvées par la filière*".

Quant aux acheteurs privés, si aucune clause de révision des [prix](#) ne leur est imposée, l'Ufipa leur demande d'ouvrir le dialogue avec les prestataires estimant qu'*"accepter la hausse des prix est une question de survie pour tous les acteurs de la filière qui subissent une forte pression sur leurs marges"*.

"Aujourd'hui il est nécessaire de préserver l'équilibre dans les relations commerciales, en tenant compte des indicateurs sur les différentes familles de produits concernés et de maintenir ainsi l'économie de toute une filière."